

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

138166

Déclaration de Maladie : N° S19-0047572

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 10411h N.0348 Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : 10411h Hachim

Date de naissance : 23/12/2021

Adresse :

Tél. : 0662 22 24 98

Total des frais engagés : 134,00 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation :/...../.....

Nom et prénom du malade :

Age:

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : 10411h

Le : 19/11/2022

Signature de l'adhérent(e) :

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture



ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
 Labor Plus 121, Rue Abdellah Raïi - Casablanca	19.11.22	B 100. PC	134,00 Dh

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

الدكتور يوسف بوسريخين

جراح إختصاصي في أمراض الكلي والمسالك البولية والتتناسلية

Docteur YOUSSEF BOUSSERGHINE

Chirurgien Urologue

Diplômé de la Faculté de médecine de Montpellier (France)

Ancien Interne des Hôpitaux de Montpellier - Nîmes

• Chirurgie et endoscopie de l'appareil urogenital

• Statique pelvienne et incontinence urinaire

• Infertilité masculine et dysfonction érectile

• Lithotripsie des calculs urinaires

• Cironcision



24-09-2022

Dr. Youssef BOUSSERGHINE

Splancnogramme





Laboratoire de biologie médicale

مختبر التحاليلات الطبية

Dr Zizi

دكتور الزيزي

Médecin Biologiste

طبيب

Ancien interne des hôpitaux de Paris

إختصاصي في
التحاليلات الطبية

Casablanca le 19-11-2022

Mr KACIHI Hicham

FACTURE N° B221101087

Récapitulatif des analyses

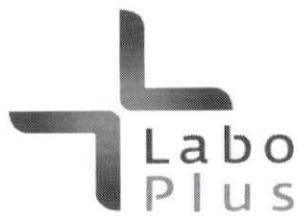
CN	Analyse	Val	Clefs
0379	Spermogramme	B100	B

Total des B : 100

TOTAL DOSSIER : 134.00 DH

Arrêtée la présente facture à la somme de :
cent trente-quatre dirhams





Laboratoire de biologie médicale
مختبر التحاليل الطبية

Mr KACIHI Hicham

Prescripteur : Dr BOUSSERGHINE YOUSSEF

Casablanca le : 21-11-2022

Du : 19-11-2022

Référence : B221101087

Dr Zizi

Médecin Biogiste

Ancien interne des hôpitaux de Paris



QR-code activé pour les PCR Covid-19 afin d'en permettre l'authentification (à scanner avec un lecteur QR-code)

	Normes	Antériorités
FERTILITE		

SPERMOGRAMME (normes OMS 2009)

Examen macroscopique :

Liquéfaction	1H		
Aspect	Homogène gris opalescent		
Volume	3.5	mL	(>1.5)
Viscosité	Normale		
pH	8.0		(7.2–8)

Examen microscopique :

1. Numération			
Numération spermatique	0.25	M/mL	(>15)
Nombre de spermatozoïdes dans l'éjaculat	0.88	M/éja.	(>39)
Cellules rondes	0.20	M/mL	(<5)
Leucocytes	<1.00	M/mL	(<1)
2. Mobilité	0	%	(>32)

Conclusion :

Oligospermie majeure associée à une asthénospermie totale.
La détermination de la vitalité et des formes typiques n'est pas réalisable en raison du faible nombre de spermatozoïdes.